

LIVRET PEDAGOGIQUE

FORMATION AIDE-SOIGNANTE

IFAS
Institut de Formation d'Aides-Soignants

Promotion 2024-2025

SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE DE LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE

Présentation générale.....	3-6
Les modalités d'évaluation.....	7-9

LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE A L'IFAS D'AUXERRE

Définition du métier.....	11
Introduction et coordonnées.....	12
Les orientations du projet pédagogique.....	13
Les méthodes et moyens pédagogiques.....	14
L'accompagnement clinique.....	15
Le Suivi pédagogique de l'élève aide-soignant.....	16
Les instances règlementaires.....	17-18
Conclusion.....	19
Les objectifs pédagogiques des 10 modules.....	20-42
- Module 1.....	21 - 23
- Module 2.....	24
- Module 3.....	25 - 27
- Module 4.....	28 - 30
- Module 5.....	31 - 32
- Module 6.....	33 - 35
- Module 7.....	36
- Module 8.....	37 - 38
- Module 9.....	39 - 40
- Module 10.....	41 - 42

CONCLUSION.....	43
-----------------	----

ANNEXE

Annexe 1 : La procédure d'évaluations.....	45-47
--	-------

Présentation générale

de la

formation aide-soignante

LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE

Présentation générale

L'arrêté du 10 JUIN 2021 relatif au diplôme d'état d'aide-soignant est venu remplacer les arrêtés des 25 janvier et 22 octobre 2005 conduisant à l'obtention du diplôme professionnel d'aide-soignant.

Le DEAS (Le Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant) atteste de l'acquisition de compétences requises pour exercer la profession d'Aide-soignant(e) sous la responsabilité de l'infirmier dans le cadre de l'article R-4311.4 du code de la Santé Publique.

Le DEAS atteste de l'obtention et de la validation de 5 blocs de compétences. Il est enregistré au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles.

- BLOC 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.
- BLOC 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration
- BLOC 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
- BLOC 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention.
- BLOC 5 : Travail en équipe pluri professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité /gestion des risques

L'ensemble de la formation comprend 1540 heures soit 44 semaines d'enseignement théorique et clinique :

- 22 semaines d'enseignement en institut de formation
- 22 semaines d'enseignement en stage clinique

NB : Durant la formation, les élèves bénéficient de congés :

- 3 semaines pour les élèves débutant la scolarité en septembre

Au cours de ces 44 semaines constituant la formation AS, 10 modules de formation = 22 semaines d'enseignements théoriques à l'institut.

- Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale = 147 heures
- Module 2 : repérage et prévention des situations à risque = 21 heures
- Module 3 : évaluation de l'état clinique d'une personne = 77 heures
- Module 4 : mise en œuvre de soins adaptés, évaluation et réajustement = 182 heures
- Module 5 : accompagnement de la mobilité de la personne aidée = 35 heures
- Module 6 : relation et communication avec les personnes et leur entourage = 70 heures
- Module 7 : accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs = 21 heures
- Module 8 : entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés = 35 heures
- Module 9 : traitement des informations = 35 heures
- Module 10 : travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques = 70 heures

4 périodes en milieu professionnel seront réalisées (22 semaines d'enseignement en stage clinique)

Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personne en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès des personnes âgées.

- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines
- Période C de 5 semaines
- Période D de 7 semaines en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences

N.B : une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le weekend doit être réalisée.

3 stages de 5 semaines visent à explorer les 3 missions suivantes de l'aide-soignant(e) :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins dont la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aiguë et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé.

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation
BLOC 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.	1. Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	MODULE 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale = 147 heures
	2. identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	MODULE 2 : repérage et prévention des situations à risque = 21 heures
BLOC 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3. Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	MODULE 3 : évaluation de l'état clinique d'une personne = 77 heures
	4. Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	MODULE 4 : mise en œuvre de soins adaptés, évaluation et réajustement = 182 heures
	5. Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	MODULE 5 : accompagnement de la mobilité de la personne aidée = 35 heures
BLOC 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	MODULE 6 : relation et communication avec les personnes et leur entourage = 70 heures
	7. Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	MODULE 7 : accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs = 21 heures
BLOC 4 : entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8. Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel de adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	MODULE 8 : entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés = 35 heures
	9. Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins.	
BLOC 5 : travail en équipe pluri professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10. Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	MODULE 9 : traitement des informations = 35 heures
	11. Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche de qualité/gestion des risques	MODULE 10 : travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques = 70 heures

Les modules de formation sont en correspondance avec les compétences et les blocs de compétences.

MODALITES D'EVALUATION (ANNEXE III + ANNEXE VI)

L'élève doit obtenir la moyenne aux évaluations compensées au sein d'un bloc de compétences, sous réserve que la note de chaque module ne soit pas inférieure à 8/20, et l'Attestation de Formation aux Gestes et soins d'Urgence (Bloc 2).

L'acquisition des compétences en stage est validée par la commission de validation de l'acquisition des résultats, selon les appréciations émanant des terrains de stage.

Blocs de compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du Bloc de compétences
BLOC 1: Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.	MODULE 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Etude de situation en lien avec les modules 1 et 2 Evaluation des compétences en milieu professionnel
	MODULE 2 : repérage et prévention des situations à risque	
BLOC 2: Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	MODULE 3 : évaluation de l'état clinique d'une personne	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel AFGSU niveau 2
	MODULE 4 : mise en œuvre de soins adaptés, évaluation et réajustement	
	MODULE 5 : accompagnement de la mobilité de la personne aidée	
BLOC 3: Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	MODULE 6 : relation et communication avec les personnes et leur entourage	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	MODULE 7 : accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	

BLOC 4 : entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	MODULE 8 : entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Evaluation à partir d'une situation identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel
BLOC 5 : travail en équipe pluri professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	MODULE 9 : Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins	Etude de situation en lien avec les modules 9 et 10 Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	MODULE 10 : travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	

Chaque module devra être validé selon des modalités qui lui sont propres. En cas de non-validation d'un bloc de compétences, l'élève bénéficie d'une session de rattrapage par année.

Evaluation des stages cliniques

« Un portfolio conforme au modèle présenté à l'annexe IV de l'arrêté du 10 juin 2021 permet d'assurer le suivi des périodes de formation en milieu professionnel effectuées par l'apprenant et d'évaluer l'acquisition progressive de ses compétences. »

« L'évaluation des compétences acquises au cours de chaque période de formation réalisée en milieu professionnel est prise en compte pour la validation de chaque bloc de compétences » (Annexe V de l'arrêté)

L'évaluation est réalisée par le tuteur sur la base d'un échange avec l'apprenant et, le cas échéant, avec le formateur référent.

« Le formateur référent en institut effectue la synthèse des blocs de l'acquisition des blocs de compétences validés par l'apprenant » (Annexe VI) « à partir des résultats d'évaluation obtenus à l'ensemble des périodes réalisées en milieu professionnel ainsi qu'aux modules de formation. »

Le Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant :

Il est délivré par un jury nommé par le préfet de la région, sur proposition du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).

Il se réunit pour valider totalement ou partiellement les compétences acquises en vue de l'obtention du D.E.A.S.

L'obtention du D.E.A.S est donc sous condition de validation de l'ensemble des blocs de compétences requises pour l'obtention de la certification.

« L'accès à la certification est ouvert aux élèves n'ayant pas cumulé plus de 5% d'absence justifiée, non rattrapée, sur l'ensemble de la formation. »

« En cas de non validation des blocs de compétences à l'issue des épreuves de rattrapage et après décision du jury, l'élève est autorisé à redoubler une fois dans la limite de 4 sessions de jury. Il peut se réinscrire et suivre les enseignements des blocs de compétences non validés. »

La formation aide-soignante à l'IFAS d'Auxerre

PROJET PEDAGOGIQUE FORMATION AIDE SOIGNANTE IFAS D'AUXERRE

Le projet pédagogique, à destination des élèves aides-soignants de l'IFAS d'AUXERRE, a été conçu en regard de l'arrêté du 10 JUIN 2021 modifié par l'arrêté du 9 juin 2023 relatif au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant.

Cet arrêté comporte différents référentiels :

- Le référentiel d'activités du métier ciblées par le diplôme (Annexe I)
- Le référentiel de compétences du diplôme (Annexe II)
- Le référentiel de formation du diplôme (Annexe III)
- Le port folio (Annexe IV)
- L'Annexe V relative à l'évaluation de l'acquisition des compétences en milieu professionnel (= en stage)
- L'Annexe VI relative à la validation de l'acquisition des compétences du DEAS
- L'Annexe VII relative aux équivalences de compétences et allègements de formation pour l'accès au diplôme d'état d'aide-soignant

Ces différents textes constituent les bases réglementaires concernant la profession et la formation aides-soignantes.

Tous les instituts préparant au DEAS agréés par le Ministère de tutelle sont tenus d'appliquer le même programme de formation conformément aux arrêtés précédemment cités.

Définition du métier :

« En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre de la responsabilité partagée ».

INTRODUCTION

Ce livret présente le projet pédagogique, fruit de la réflexion de l'équipe enseignante de l'Institut de Formation d'Aides-soignants d'Auxerre, dont la finalité est de guider l'élève tout au long de sa formation en tenant compte de ses besoins individuels, ses expériences et son projet professionnel. Il a pour buts de garantir la qualité de la formation, d'harmoniser les pratiques pédagogiques. Il indique les orientations pédagogiques et les valeurs véhiculées par la formation. Il lui est associé un portfolio, qui permet à l'élève, tout au long de son cursus clinique, de mettre en évidence sa progression dans l'acquisition des différentes compétences.

L'équipe enseignante permanente de la formation aide-soignante est composée de :

- La directrice :

Madame Karine FRANCOIS
@= ktricot@ch-auxerre.fr

- Le secrétariat :

Mmes COULONNIER Céline et LEVE Stecy
@= ifas@ch-auxerre.fr
☎ = 03.86.48.47.17

- Les référentes pédagogiques :

Madame Laurianne BONNARD
@= lbonnard@ch-auxerre.fr
☎ = 03.86.48.44.97

Madame Cécile MAILLY
@= cmailly@ch-auxerre.fr
☎ = 03.86.48.47.17

Elles sont garantes :

- De la mise en œuvre du projet pédagogique
- Du respect du déroulement de la formation selon la programmation initiale
- Du respect des textes réglementaires inhérents référentiel de formation
- De l'information des différents partenaires à la formation (intervenants pour les cours ou ateliers, interlocuteurs du CFA, les soignants dans le cadre de l'encadrement et de l'évaluation des stagiaires...)
- De la cohérence et de la qualité de la formation dispensée

L'IFAS d'Auxerre étant situé dans les locaux de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI), les cadres de santé formateurs interviendront pour certains cours ou travaux de groupes, ainsi qu'un grand nombre d'intervenants extérieurs qualifiés plus spécifiquement en regard des différents thèmes abordés (kinésithérapeutes, infirmière hygiéniste, psychologues, infirmiers, aides-soignants, directeurs de maisons de retraite, membres d'associations...).

LES ORIENTATIONS DU PROJET PEDAGOGIQUE

Les objectifs pédagogiques :

Ils ont été construits en lien avec les exigences de l'orientation professionnelle choisie.

- Favoriser l'épanouissement professionnel et l'estime de soi.
- Faire preuve de bienveillance, de respect et de tolérance.
- Privilégier l'authenticité et l'honnêteté.
- Développer l'ouverture d'esprit, le partage des points de vue, des idées, la capacité à argumenter, la posture réflexive.
- Acquérir les compétences professionnelles nécessaires à la réalisation des soins.
- Développer « l'esprit qualité » et prévention des risques.
- Encourager la collaboration avec les professionnels de santé au sein d'une équipe.
- Développer des capacités d'adaptation, en lien avec la diversité des terrains d'exercice, et en lien également avec la multiplicité des situations rencontrées.
- Faire émerger la posture professionnelle en développant le sens des responsabilités.

Les méthodes pédagogiques choisies et variées servent à mobiliser les connaissances, à développer des aptitudes et à développer une posture professionnelle afin de pouvoir répondre aux besoins des personnes en assurant une prise en soins bienveillante et de qualité.

L'équipe pédagogique s'appuie sur les valeurs et les principes suivants :

Les valeurs professionnelles :

Elles ont été retenues, en lien avec les exigences de l'orientation professionnelle choisie :

- Respect de soi même, d'autrui, du secret, des règles et de l'éthique professionnelle
- Tolérance
- Sens du collectif, solidarité, partage et écoute des idées de chacun, implication dans la collaboration
- Authenticité
- Rigueur dans son travail
- Autonomie, responsabilité

Les principes :

- Donner du sens

Les élèves AS sont des adultes en formation avec des parcours et des expériences diverses. Ce qui est une opportunité à l'échange à la confrontation des idées et à la remise en question.

L'élève, tout au long de ses différents apprentissages, s'engage dans une démarche dynamique de recherche, de partage d'expériences et de questionnement lui permettant de forger son identité professionnelle et de mûrir son projet professionnel

- Être responsable et autonome

Progressivement, grâce à sa curiosité intellectuelle, son implication à se situer et sa volonté pour collaborer avec tous les partenaires, l'élève adopte la posture professionnelle ; il se responsabilise et s'autonomise dans sa formation.

Les méthodes et moyens pédagogiques :

Apprentissage des savoirs fondamentaux

- Cours magistraux
- Démonstrations pratiques
- Ateliers à thèmes, ateliers de simulation
- Travaux de recherche, étude d'articles
- Quizz, épreuves formatives
- Visites
- Vidéos
- Mise à disposition de certains cours en ligne sur la plateforme THEIA

Travail sur soi

- Groupes de paroles
- Ateliers toucher-massages
- Ateliers relaxation

Analyse de situations professionnelles

- Etude de cas concrets en TPG
- Exercices de raisonnement clinique
- Réalisation de démarche de soins
- Temps d'échanges/situations rencontrées
- Jeux de rôles

Analyse des pratiques professionnelles

- Exploitation des travaux d'analyse de pratiques réalisés en stages
- Argumentation des prises en soins
- Partage d'expériences
- Temps d'échanges

Le portfolio, outil de progression et d'auto évaluation de l'élève

L'élève AS a à sa disposition un portfolio (carnet de suivi) qui lui permet de suivre et d'identifier ses acquis de formation et d'expérience.

Cet outil est un support à l'élaboration des objectifs personnels de stage et à l'échange avec les accompagnants : référent pédagogique, tuteur de stage, référent de proximité.

NB : selon les méthodes choisies, les apprentissages se feront en grand groupe classe ou en petits groupes.

Les apprentissages se font pendant les temps d'enseignement théorique en institut et lors des stages cliniques réalisés en milieu professionnel.

L'ACCOMPAGNEMENT CLINIQUE

La conception de l'accompagnement clinique (ou encadrement) en stage a, elle aussi, été définie par les arrêtés du 10 juin 2021 et du 9 juin 2023.

L'élève pourra se situer et se positionner quant à son niveau d'acquisitions et de compétences pour formuler des demandes d'encadrement ciblées auprès des référents ou tuteurs de stage.

L'accompagnement clinique est un moyen pédagogique, support d'aide, de suivi individualisé ayant pour objectif la progression de l'élève dans les acquisitions des compétences nécessaires à l'exercice de sa future profession. L'élève doit se situer en tant qu'acteur et formaliser ses demandes.

NB : la mise à jour régulière du port folio est indispensable.

Les formateurs de l'IFAS assureront des visites ponctuelles de stage en fonction des situations individuelles (en regard de difficultés repérées, et/ou exprimées lors des entretiens de suivi pédagogique, à l'IFAS et/ou sur demande motivée de l'élève ou de l'équipe).

LE SUIVI PEDAGOGIQUE DE L'ÉLÈVE AIDE SOIGNANT

Le suivi pédagogique personnalisé est basé sur l'accompagnement et le développement personnel de l'élève.

Il a lieu sous forme d'entretiens programmés avec la référente pédagogique désignée.

L'entretien a lieu en début de formation. D'autres RDV seront proposés si besoin.

C'est une procédure pédagogique qui permet de « faire un point d'étape sur les acquis de l'apprenant » :

- | | | |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Repérer• Reconnaître• Renforcer• Faire émerger• Valider |  | Chez l'élève ses aptitudes, ses motivations afin que celles-ci évoluent en compétences professionnelles. |
|---|---|--|

Le suivi pédagogique permet aussi à l'élève de faire le point au cours de sa formation, tant pour mettre en évidence ses difficultés éventuelles en lien avec l'apprentissage, et /ou la profession, que pour mesurer sa progression.

Le rendez-vous de suivi pédagogique est un moment privilégié pour l'expression et l'échange entre le formateur et l'élève, afin de trouver, de mobiliser les ressources possibles pour que l'élève puisse murir sa posture et son projet professionnel.

LES INSTANCES REGLEMENTAIRES

❖ Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut (ICOGI) :

→ Emet un avis sur les sujets suivants :

- Le budget de l'Institut, dont les propositions d'investissements
- Les ressources humaines
- L'utilisation des locaux, de l'équipement pédagogique et numérique
- Le rapport annuel d'activité pédagogique
- Les bilans annuels d'activité des sections pédagogique, disciplinaire et des conditions de vie des élèves au sein de l'institut
- La cartographie des stages
- L'intégration de l'Institut dans le schéma régional de formation

→ Valide :

- Le projet de l'Institut dont le projet pédagogique
- Le développement de l'apprentissage
- Les calendriers de rentrée
- Le règlement intérieur
- La certification de l'Institut ou la démarche qualité

❖ La section Compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves :

→ Prend des décisions relatives aux situations individuelles des élèves :

- Actes incompatibles avec la sécurité des personnes prises en charge :
 - La section alerte l'élève et lui donne des conseils pédagogiques pour y remédier
 - La section exclut l'élève pour une durée maximale d'un mois ou de façon définitive
- Demandes de redoublement formulées par les élèves
- Demandes de dispenses pour les titulaires d'un diplôme d'AS ou AP d'un Etat membre de l'Union Européenne

❖ La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires :

→ Prend des décisions relatives aux fautes disciplinaires :

- Avertissement
- Blâme
- Exclusion temporaire pour une durée maximale d'1 an
- Exclusion pour une durée maximale de 5 ans

❖ La section relative aux conditions de vie des élèves au sein de l'Institut (SVE) :

→ Emet un avis sur :

- L'utilisation des locaux et du matériel
- Les projets extra scolaires
- L'organisation des échanges internationaux

❖ La commission de validation de l'acquisition des résultats (CVAR) :

« Elle se prononce sur la validation ou non de l'acquisition des compétences en milieu professionnel à partir des appréciations réalisées par les encadrants de stage sur l'ensemble des périodes en milieux professionnels ».

➔ Présidée par le directeur de l'IFAS

➔ Composée de 2 formateurs permanentes et de 2 encadrants de stage

CONCLUSION

Ce projet pédagogique vise à répondre aux besoins individuels de chaque élève aide-soignant en formation pour l'acquisition des compétences requises pour l'exercice des fonctions liées au métier en privilégiant la qualité de la prise en soins des personnes soignées.

Les objectifs pédagogiques

10 modules de formation
répartis en

5 blocs de compétences

BLOC1:Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

MODULE 1 (147heures) : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale

Compétence attendue :

Accompagner la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires.

Au terme du module 1, l'élève aide-soignant doit être capable de :

- 1) Prendre connaissance de la personne soignée après avoir mené une réflexion sur :
 - Le concept de l'Homme
 - Le concept de santé
 - Les cycles de la Vie
 - Le développement psychosocial de l'Homme
 - La notion d'autonomie (physique, psychique, sociale, juridique),
 - La notion de dépendance et de handicap
 - Le handicap
 - L'autonomie
 - Le concept de fragilité
- 2) Connaître les principales situations de vie
 - De la conception à la naissance du nouveau-né
 - La personne en situation de handicap
 - La place de la personne âgée dans notre société
 - La fin de vie (aspects culturels, notions législatives et réglementaires)
- 3) Prendre connaissance des différents modèles de prise en soins de la personne soignée
 - En identifiant les besoins fondamentaux et les actes essentiels de la vie quotidienne
 - En mettant en évidence le rôle du soignant pour une prise en soins personnalisée en fonction de sa situation de vie et de son projet de vie individualisé
- 4) Participer à l'analyse de situation en collaboration avec l'infirmière
 - En développant ses capacités d'observation afin de réaliser le recueil de

données personnalisées (+ recherche des habitudes de vie, prise en compte de la culture)

- Après avoir défini l'accompagnement dans les activités quotidiennes et au niveau de la vie sociale
- En abordant le concept de soins et les différentes dimensions du soin
- En définissant les soins de la vie quotidienne et les soins en situation aiguë
- Après avoir défini la DDS, son but et ses étapes
- En proposant un plan de soins permettant de mettre en œuvre un accompagnement personnalisé qui tient compte des ressources et des capacités de la personne soignée
- En évaluant les actions entreprises et en les réajustant, le cas échéant
- En utilisant le raisonnement clinique

5) Connaître les principes de base de l'hygiène

- Définir l'hygiène et ses règles de base (précaution standard...)
- Pratiquer le lavage simple des mains et application de solution hydro-alcoolique
- Utilisation du chariot de soins et du petit matériel
- Connaître les grands principes de l'hygiène corporelle
- Avoir une tenue de travail adaptée
- Adopter le port de gants à bon escient
- Nettoyer et désinfecter les matériels d'usage courant

6) Participer aux soins de la vie quotidienne d'une personne soignée :

- Réflexion sur les représentations et le sens de la toilette
- Déroulement habituel d'un soin
- Réfection du lit inoccupé et nettoyage de l'environnement
- Toilette partielle ou complète
- Rasage de la barbe
- Aide à l'habillage et au déshabillage
- Pédiluve, capiluve, entretien des ongles
- Bain, douche
- Aide à l'hygiène bucco-dentaire
- Aide à l'élimination /pose et entretien de l'urinal et du bassin, pose de protection
- Connaître les mécanismes du sommeil et mettre en place des actions favorisant le sommeil
- Aide à l'administration de thérapeutiques

7) Participer à l'installation de la personne pour qu'elle puisse réaliser au mieux les différents actes de la vie quotidienne, ou pour l'aider à le faire : (toilette, repas, déplacements, fauteuil) en respectant les principes d'ergonomie

- En tenant compte de son degré d'autonomie
- En utilisant un matériel adapté

- En aménageant l'espace et l'environnement
 - En réalisant des gestes quotidiens permettant le confort et le bien-être
- 8) Proposer des mesures adaptées en matière d'hygiène et d'équilibre alimentaire
- Connaître les différents groupes d'aliments, de nutriments, les apports nutritifs nécessaires en fonction des goûts, des croyances, des cultures
 - Établir un menu équilibré ; aide au choix du menu
 - Participer à la surveillance et à la distribution des repas
 - Connaître les règles d'hygiène en cuisine
 - Connaître les modalités de conservation des repas
 - Maintenir l'équilibre hydrique
- 9) Prendre en charge un individu en tenant compte des données sociologiques :
- Définir la sociologie
 - Connaître les différents groupes d'appartenance
 - Gestion des relations et des conflits
 - Connaître les grands courants sociaux
 - Avoir des connaissances élémentaires par rapport aux croyances, aux religions et aux valeurs
 - Connaître les différentes mesures de protection sociale
- 10) Participer à la promotion de la santé : acquérir des connaissances spécifiques à la santé publique
- Définition
 - Politique de santé et actualités sur le plan de la santé publique
 - Introduction à la Santé liée à l'environnement
 - Le système de santé français
 - Le parcours de soins
- 11) Mettre en place des activités de stimulation et de maintien du lien social pour la personne soignée
- Favoriser l'autonomie dans tous les actes de la vie quotidienne (en transverse)
 - Proposer des repères dans le temps et l'espace
 - Participer à la mise en place d'activités spécifiques de stimulation (activités collectives, outils d'évaluation...)
- 12) Accompagner les Aidants (place des aidants, réseaux territoriaux et associatifs)

BLOC1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

MODULE 2 (21 heures) : repérage et prévention des situations à risque

Compétence attendue :

Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer.

Au terme de l'enseignement du module 2, l'élève aide-soignant doit être capable lors de l'accompagnement des personnes de :

- Identifier les différents types de fragilité
- Repérer les signes de fragilité aux différents âges de la vie
- Identifier les situations à risques dans la vie quotidienne
 - Chez l'enfant
 - Chez l'adolescent
 - Chez l'adulte
 - Chez la personne âgée
- Repérer les situations de maltraitance, les situations de violence faites aux femmes
- Connaître les possibilités de transmission des informations et d'alerte/situations à risques
- Identifier les actions de prévention à mettre en œuvre par l'aide-soignant dans cadre d'un travail en équipe pluri professionnelle, en fonction des différents lieux d'exercice (domicile, établissement hospitalier, EHPAD, FAH...

BLOC 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

MODULE 3: Evaluation de l'état clinique d'une personne

Compétence attendue :

Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins.

Au terme de l'enseignement du module 3, l'élève aide-soignant doit être capable :

- D'avoir acquis les notions sur les pathologies prévalentes grâce à :
 - Un rappel des prérequis anatomo-physiologiques pour les différents appareils du corps humain :
 - Système cardio-circulatoire
 - Système respiratoire
 - Système nerveux
 - Système urogénital
 - Système digestif
 - Système endocrinien
 - Organe des sens (œil, oreille, nez, bouche)
 - Peau et muqueuses
 - Le squelette, les muscles et articulations
 - La maîtrise du vocabulaire professionnel
 - Une réflexion menée sur la maladie, la santé, les soins et les processus pathologiques
 - Une compréhension de la physiopathologie et sémiologie des pathologies courantes médicales :
 - Générales (chroniques ou aiguës) dans les différentes spécialités :
 - En pneumologie : asthme, insuffisance respiratoire, la détresse respiratoire, les pneumopathies ...
 - En gastro-entérologie : les principaux troubles digestifs (constipation, diarrhée, troubles de l'appétit...)
 - En neurologie : les troubles neurologiques courants, les maladies neurodégénératives (Parkinson, Sclérose en plaques, Alzheimer...), l'épilepsie, l'AVC...
 - En endocrinologie : les principaux troubles endocriniens, l'obésité, le diabète...

- En cardiologie : maladies ischémiques ou thromboemboliques (phlébite, infarctus du myocarde, embolie pulmonaire...)
- En traumatologie : les fractures, entorses
- En néphrologie : l'insuffisance rénale, les troubles métaboliques
- En urologie : les infections urinaires, la résection de prostate ...
- En cancérologie : les cancers les plus fréquents, les traitements associés et les principaux effets secondaires, les particularités de la prise en charge des patients atteints de cancer
- En réanimation : les traumatismes crâniens, les comas
- En infectiologie : les maladies virales, bactériennes, les méningites, les maladies immunosuppressives : le SIDA, les IST
- En dermatologie : les manifestations dermatologiques, les brûlures, les escarres

- Les pathologies liées au vieillissement

- Enoncer les principales conséquences du vieillissement biologique sur l'organisme et les répercussions sur les besoins
- Connaître les particularités du vieillissement psychologique et ses conséquences (dépression, démence, confusion, syndrome de glissement, états délirants...)

- En santé mentale et psychiatrie

- Notions élémentaires sur les maladies mentales
- Comprendre la sectorisation psychiatrique et modalités d'hospitalisation
- Notions élémentaires sur les troubles du comportement (conduites addictives, troubles alimentaires, dépression ...)
- Différenciation entre psychose et névrose
- Etats limites

- Liées aux troubles du spectre autistique et du neuro-développement

- Être capable de collaborer à la prise en soins d'une personne atteinte d'un trouble du spectre autistique ou du neuro-développement, et de son entourage en identifiant ses besoins spécifiques, en réalisant les soins et la surveillance adaptée.

- *D'évaluer l'état clinique d'une personne et les changements de cet état clinique par :*

- La prise en compte de la douleur (aigue, chronique, psychique, somatique) :
 - Observation de son expression

- Evaluation
- L'appréciation de l'état de santé d'un adulte ou d'un enfant, par la mesure qualitative ou quantitative de :
 - ✓ Pulsations
 - ✓ Pression artérielle
 - ✓ Température corporelle
 - ✓ Fréquence respiratoire avec évaluation de la fonction respiratoire (toux, rythme, amplitude)
 - ✓ Mensurations : poids, taille, calcul de l'IMC, périmètre crânien
 - ✓ Volume urinaire et données biologiques urinaires par lecture instantanée
 - ✓ Appréciation de l'état de conscience
 - ✓ La saturation en oxygène
 - ✓ La glycémie par captation capillaire ou lecture instantanée transdermique

Dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, avec traçabilité.

- La réalisation de prélèvements non stériles (urines, selles, expectorations)
- L'identification d'anomalies ou risque, afin d'alerter et mettre en place des mesures de prévention en collaboration avec l'équipe pluri professionnelle.
- La prévention du risque d'atteinte à l'intégrité physique de la peau par l'observation et l'évaluation.
- La maîtrise du raisonnement clinique partagé, basé sur :
 - La recherche d'information
 - Le recueil de données
 - L'observation et la surveillance des signes cliniques
 - L'analyse des informations recueillies

BLOC2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

MODULE4: Mise en œuvre des soins adaptés,évaluation et réajustement

Compétence attendue :

Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne.

Au terme de l'enseignement du module 4, l'élève aide-soignant doit:

- Obtenir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence niveau 2
- Détenir des notions de pharmacologies concernant :
 - Les grandes classes de médicaments
 - Principaux effets secondaires
 - Prévention et surveillance
 - Rôle et responsabilité de l'AS par rapport à la prise de médicaments
 - Notions sur l'oxygénothérapie
- *Savoir réaliser des soins adaptés en situation aigue.*
Pour cela il doit :
 - Connaître le cadre réglementaire et le rôle de l'AS dans les situations de soins aigus.
 - Savoir repérer des modifications de l'état clinique au travers des mesures et des observations, et évaluer la situation clinique pendant le soin.
 - Savoir réaliser des soins adaptés d'hygiène et de confort :
 - En phase aigue
 - Lors d'une intervention chirurgicale ou non invasive
 - Auprès des personnes en soins palliatifs ou en fin de vie

Ces soins doivent être de qualité et réalisés dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, en prenant en compte la douleur de la personne soignée.

- Travailler en collaboration avec les différents acteurs et selon le parcours de soins

- *Savoir réaliser des soins liés à des dispositifs médicaux ou d'appareillage en lien avec les pathologies précédemment étudiées :*

- Soins généraux :
 - Soins de bouche non médicamenteux
 - Surveillance et renouvellement d'une poche de glace
 - Actions pour réchauffer un patient
 - Pose de bas de contention
 - Pose de suppositoire d'aide à l'élimination
 - Lavage oculaire et instillation de collyre
 - Aide à la prise de médicaments non injectables, crème et pommade
 - Soins préventifs des escarres
- Spécifiques à la chirurgie générale :
 - Les soins préopératoires du patient
 - La préparation de la chambre de l'opéré
 - La surveillance et les soins post-opératoires
 - Surveillance et observation du patient perfusé
 - Surveillance du patient transfusé
 - Observation des plaies et des pansements
 - Aide au premier lever
- Spécifiques à la chirurgie viscérale :
 - Soins aux patients porteurs d'entérostomies cicatrisées, renouvellement de poche et de support
 - Soins aux patients porteurs d'une sonde naso-gastrique
 - Surveillance de l'alimentation par sonde
- Spécifiques à l'urologie et la néphrologie :
 - Soins aux patients ayant subi une résection transurétrale de prostate
 - Toilette génitale simple et sur sonde
 - Surveillance des patients porteurs de stomies urinaires
 - Bandelette urinaire et recueil aseptique d'urines hors sonde urinaire
 - Surveillance du patient porteur de sonde vésicale et vidange du sac collecteur
 - Observation des patients sous dialyse
 - Pose d'un étui pénien (renouvellement d'un collecteur non stérile)
 - Restriction hydrique et diététique associée

- Spécifiques à la chirurgie orthopédique
 - Préparation pré opératoire spécifique
 - Observation et surveillance d'une personne porteuse d'un plâtre ou d'une attelle
 - Soins et surveillance d'une personne porteuse d'une prothèse totale de hanche
 - Soins et surveillance d'une personne en traction extension

- Spécifiques à la pneumologie :
 - Observation d'un patient en assistance respiratoire
 - Oxygénothérapie : montage et entretien du matériel, changement de lunette à oxygène
 - Aérosol thérapie non médicamenteuse
 - Pose et changement de masque pour l'aide à la respiration en situation stable et chronique

- Spécifiques à la cardiologie :
 - Diététique associée
 - Pose de bas de contention
 - Observation et transmission de la douleur en cardiologie

- Spécifiques aux soins intensifs et à la réanimation :
 - Surveillance d'un patient sous scope
 - Montage et entretien du matériel et réalisation d'aspiration endotrachéale sur orifice trachéale cicatrisé et non inflammatoire

- Diététique associée à la gastro entérologie et endocrinologie.
 - Reconnaître les situations d'urgence et savoir donner l'alerte :
 - Les détresses vitales
 - Les urgences médicales
 - Les urgences chirurgicales
 - « Les petites urgences »

En déduire le rôle de l'aide-soignant s'y rapportant (à relier avec les paramètres et l'évolution de l'état clinique)

- Acquérir les connaissances nécessaires permettant de participer à une prise en

soins des personnes en fin de vie, de leur famille et/ou de leur entourage. Pour cela,

- Citer les étapes de l'évolution psychologique du patient en phase terminale pour pouvoir optimiser la prise en charge et l'accompagnement
- Connaître les différents aspects culturels de la mort notamment en ce qui concerne les soins post-mortem (toilette, habillage, identification)
- Connaître les mesures législatives et réglementaires (transport de corps, dons d'organes...)

- Participer à l'animation d'un groupe à visée thérapeutique
- Elaborer une démarche de soins adaptée et personnalisée tenant compte des précautions particulières à respecter lors du soin en regard de la situation rencontrée :
 - En s'appuyant sur le raisonnement clinique partagé
 - En tenant compte des habitudes, de la culture, des demandes du patient, de sa ou ses pathologie(s)
 - En établissant des objectifs et en proposant des actions pertinentes de soins témoignant de l'analyse de la situation de la personne
 - En envisageant l'évaluation de la qualité des soins et un réajustement.

BLOC2 : évaluation de l'état clinique et mise en œuvre des soins adaptés en collaboration

MODULE 5 (35 heures) : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée

Compétence attendue :

Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation.

OBJECTIFS DE FORMATION :

Au terme de l'enseignement du module 5, l'élève aide-soignant doit être capable de :

- 1) Accompagner la personne dans son installation au lit, au fauteuil et ses déplacements dans un espace de proche et plus éloigné en respectant les règles de sécurité
- 2) Identifier le rôle de l'aide-soignant dans l'aide au déplacement et à la mobilisation sera précisé en lien avec les autres professionnels.
- 3) Evaluer et mobiliser les ressources de la personne en repérant ses capacités physiques et cognitives pour favoriser son autonomie
- 4) Identifier et utiliser les techniques préventives de manutention
- 5) Utiliser les aides matérielles à la manutention (drap de glisse, disque de transfert, lève personne, rail de transfert....)
- 6) Identifier les situations à risque pour la personne en fonction de ses difficultés de mobilisation, de ses pathologies et les mesures de prévention appropriées

ELEMENTS DE CONTENU :

/installation et le déplacement des personnes :

- La physiologie du mouvement
- Evaluation des capacités physiques à prendre en considération et à utiliser pour préserver l'autonomie au cours des déplacements et des installations
- Guidance verbale et non verbale au cours des déplacements et des installations avec prise en compte des éventuels troubles cognitifs

- Choix des équipements et matériels adaptés pour la mobilisation et les déplacements
- Les différents types de mouvement : rehaussement au lit, assis debout, couché-debout
- Les différentes installations : décubitus latéral, décubitus dorsal, décubitus ventral, installation au fauteuil
- Aide à la marche et utilisation des différents moyens de suppléance

/prévention des risques pour la personne

- Prévention des ankyloses et attitudes vicieuses
- Analyse de la situation de la personne pour assurer une mobilisation en toute sécurité, en tenant compte de ses difficultés, de son handicap et/ou de ses pathologies, de la douleur (présente ou potentielle) des dispositifs médicaux éventuellement en place (perfusions, sondes, drains, plâtre, traction, etc...)
- Installation adaptée en fonction des besoins de la personne avec repérage des positions algiques et antalgiques
- Prévention des chutes

/prévention des risques pour le professionnel soignant

- Techniques de port de charges et identification des risques encourus pour le soignant :
 - Exercices pratiques : les positions et attitudes professionnelles correctes
- Le matériel est choisi de façon adaptée, selon les moyens mis à disposition sur le lieu d'exercice ; le mode d'utilisation est connu et respecte les règles de sécurité
- Conséquences du port de charge sur l'anatomie du corps humain
- Les accidents dorso lombaires et les Troubles Musculo Squelettiques (TMS)
- Principes et règles d'ergonomie concernant la manutention des personnes
- Techniques de prévention des accidents musculo-squelettiques

BLOC3:informationetaccompagnementdes personnesetdeleur entourage,desprofessionnelsetdes apprenants

MODULE 6(70 heures) : Relation et communication avec les personnes et leur entourage

Compétence attendue :

Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage

Au terme de l'enseignement du module 6, l'élève aide-soignant doit être capable de mettre en œuvre des soins relationnels en adaptant sa communication à la personne et son entourage :

Pour cela, l'élève doit :

- 1) Approfondir ses connaissances concernant l'homme
Pré requis : concept de l'Homme, développement psychosociologique (cf module 1), l'intérêt du lien social
- 2) S'engager dans un processus de développement personnel afin d'obtenir un échange relationnel aidant pour assurer une prise en soins de qualité
 - En s'impliquant individuellement
 - En repérant son propre mode de fonctionnement
 - En identifiant ses ressources, ses limites, ses difficultés
 - En travaillant son expression orale et son comportement non verbal vis
 - à vis de « l'autre »
 - En connaissant les valeurs et les principes relatifs à la communication et
 - à la relation : respect, discrétion, écoute sans jugement, confidentialité
 - En participant à la démarche éthique

Pour pouvoir envisager la dimension relationnelle du soin au travers de la relation d'aide (établir le contact, orientation de la relation, accueil de « l'autre »...)

3) Réfléchir et mettre en pratique les techniques de communication :

- L'observation (cf module 1)
- La communication verbale
- La communication non verbale
- L'écoute active
- Les facteurs influençant la communication
- La reformulation
- L'entretien
- Le jeu et l'animation dans un but thérapeutique en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire
- Règles et procédures de communication dans un contexte professionnel

4) Adapter la communication aux différentes situations rencontrées

Etude de situations particulières :

- L'accueil
- L'agitation, la violence
- Le refus de soins
- La désorientation
- Le Handicap
- L'urgence
- L'annonce d'un diagnostic
- La pathologie chronique

Réfléchir sur l'intérêt d'une communication « de qualité »

5) Eduquer à la Santé dans les domaines de l'hygiène de vie courante et la sécurité domestique, pour favoriser ou maintenir l'autonomie de la personne.

6) Connaître les principales particularités de la communication dans le contexte professionnel de l'aide-soignant

- Règles et procédure
- Le travail en équipe
- Critères de fonctionnement
- Secret professionnel, secret médical
- La hiérarchie
- Méthodes de communication interne

7) Acquérir les connaissances et les attitudes nécessaires au respect de la personne soignée en assumant ses responsabilités professionnelles

- Définir, comprendre et respecter le secret professionnel
- Opter pour la discrétion professionnelle
- Connaître la législation et respecter les droits des personnes soignées
- Connaître la législation et les règles déontologiques concernant l'isolement, la contention, la limitation des mouvements des patients
- Connaître et savoir mettre en pratique le rôle éducatif de l'aide-soignant
- Cerner les limites du rôle aide-soignant relatif à l'information du patient
- Identifier les facteurs qui contribuent à la bientraitance (approche préventive), repérer les signes de maltraitance et transmettre aux personnes compétentes
- Participer à la démarche éthique

8) Participer à la prise en soins des personnes en fin de vie, de leur famille et/ou de l'entourage :

- a) Concept de mort : approche culturelle et religieuse
 - Identifier chez les personnes les convictions philosophiques et/ou religieuses
 - Connaître l'approche de la mort à travers les grandes religions
 - Respecter les rites et les pratiques religieuses
- b) Les étapes de l'évolution psychologique du patient en phase terminale
 - Les stades du mourir (selon E ; Kubler Ross)
 - Accompagnement par le soignant en fonction des stades
- c) Les soins palliatifs
 - Définition
 - Objectifs
 - Les lois/fin de vie

- d) L'accompagnement de sa famille et/ou de son entourage
 - Etablir une communication adaptée
 - Se situer dans une démarche éthique :
 - Participer au projet de soins, à la démarche collégiale
 - Travailler en équipe
 - « L'acharnement thérapeutique »
 - « L'euthanasie »
 - Repérer ses propres limites émotionnelles et les limites de son champ d'intervention
 - Reconnaître la souffrance des soignants auprès des personnes en fin de vie
 - Soutenir la famille et/ou l'entourage :
 - L'annonce du décès
 - Le deuil

9) Initiation à l'anglais professionnel ou à une langue étrangère ou approfondissement de la langue française (en attente).

BLOC3: information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

MODULE 7 (21 heures): accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs

Compétence attendue :

Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels

Au terme de l'enseignement du module 7, l'élève aide-soignant doit être capable de :

- Accueillir des personnes en formation et des nouveaux professionnels à leur arrivée dans l'unité et/ou la structure
 - L'accueil « réussi »
 - Sélection des informations essentielles à transmettre :
 - / présentation des personnes
 - / des lieux
 - / de l'organisation du service
 - / des outils et matériels particuliers
- Accompagner et prendre en compte le projet du nouvel arrivant et les objectifs institutionnels et personnels de l'apprenant
- Transmettre et partager des connaissances tant en matière de savoir-faire, de savoir être.
- S'interroger sur le rôle du tuteur et son positionnement
- Proposer des situations d'apprentissage adaptées en tenant compte de l'individualité professionnelle de l'arrivant et/ou de l'apprenant et en envisageant un axe de progression
- Participer à l'évaluation des acquis chez les apprenants et proposer les réajustements nécessaires

BLOC 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

MODULE 8 (35 heures): Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés

Compétences attendues :

- Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
- Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins

Au terme de l'enseignement du module 8, l'élève aide-soignant doit être capable de :

- Expliquer le mécanisme de l'infection
- Citer les défenses naturelles de l'organisme
- Citer les différentes catégories d'agents infectieux
- Citer les voies de pénétration des germes
- Expliquer le mécanisme de défense immunitaire
- Définir la vaccinothérapie et la sérothérapie et les réactions immunitaires associées
- Connaître le calendrier vaccinal
 - Vaccinations obligatoires
 - Vaccinations recommandées
- En matière d'hygiène dans en milieu ordinaire et en milieu hospitalier
- Connaître le risque infectieux dans les milieux de soins afin de prévenir :
 - Des infections nosocomiales : les définir, savoir énoncer leurs causes, modes de transmissions, principales formes et mesures de prévention
 - Des infections associées aux soins : les définir, savoir énoncer leurs causes, modes de transmissions, principales formes et mesures de prévention
 - Des risques infectieux pour les soignants et les risques d'accident d'exposition au sang
 - L'antibiorésistance

- En milieu hospitalier :
 - Connaître les normes d'hygiène publique et de respect de l'environnement
 - Définir l'hygiène hospitalière et en appliquer tous les principes (cf. module1)
 - Expliquer le rôle du C.H.S.C.T, du C.L.I.N et des commissions de vigilance
 - Savoir énoncer les formalités de déclaration d'accident
- Connaître les règles, les bonnes pratiques et les recommandations
 - Définir l'asepsie, l'antisepsie, la décontamination, la désinfection, la stérilisation
 - Identifier et utiliser en suivant les règles et recommandations, les produits et matériels utilisés pour lutter contre les infections (les détergents, les détergents-désinfectants...)
 - Connaître les règles de stockage des produits
 - Connaître les obligations légales et réglementaires des établissements concernant notamment les circuits propres / sales pour la circulation : des déchets, des matériels, du linge, des personnes
 - Connaître les modalités d'élimination des déchets solides et liquides, y compris à domicile
- Réaliser des opérations d'entretien des locaux et des matériels
 - Savoir nettoyer et désinfecter les locaux à l'hôpital (le bio-nettoyage)
 - Hygiène quotidienne de l'environnement du patient (cf. module1)
 - Nettoyage de la chambre lors du départ du patient
 - Entretien des communs
 - Savoir décontaminer et nettoyer le matériel
 - Citer le but, les règles et les précautions à respecter lors de l'isolement d'un patient contagieux ou à risque infectieux élevé
 - Savoir préparer le matériel en vue de sa stérilisation et connaître les différentes méthodes de stérilisation
 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements des locaux et des matériels

BLOC 5 : travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité /gestion des risques

MODULE 9 (35 heures): Traitement des informations

Compétence attendue :

Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités

Au terme de l'enseignement du module 9, l'élève aide-soignant(e) doit être en mesure de rechercher, traiter et transmettre les informations concernant une personne prise en charge.

Pour cela, l'élève aide-soignant devra :

- 1) Définir les transmissions en différenciant :
 - Transmissions orales
 - Transmissions écrites, transmissions sur l'outil numérique et connaître les critères de qualité pour les deux modes de transmission
- 2) Indiquer la finalité des transmissions / réalisation de soins
 - Informations à connaître concernant le patient
 - Précautions à prendre concernant le patient
 - Continuité des soins
 - La fonction d'évaluation
 - La notion de traçabilité
- 3) Mener une réflexion sur les conditions d'utilisation et de réalisation des transmissions
 - La sélection des données à transmettre :
 - Les éléments observés
 - Le recueil auprès de l'entourage, de l'équipe
 - La lecture et la recherche de documents
 - respect des règles déontologiques + secret professionnel

- La hiérarchisation des transmissions
 - Rappel sur la fonction d'alerte (rappel des pré-requis pour évaluer la notion d'urgence à transmettre)
 - Pertinence des éléments à transmettre
 - Rappel sur la fonction de surveillance
 - Le moment choisi pour transmettre
- La place des transmissions dans le plan de soins et/ou de vie

En lien avec l'analyse de situation, proposition de soins adaptés en fonction des difficultés, problèmes de santé et risques concernant la personne soignée.

4) Connaître et utiliser le dossier de soins :

- Composition : les différents outils
- Application de l'informatique à la santé
- Réglementation sur la protection des données
- Responsabilité

5) Apprendre à réaliser des transmissions fiables, précises et exploitables lors des différentes situations professionnelles rencontrées :

- En choisissant un vocabulaire professionnel adapté (
- En renseignant les documents concernés avec application des règles
- En prenant conscience des conséquences d'une mauvaise transmission
- En utilisant les transmissions ciblées
- En s'exprimant oralement de manière adaptée soit :
 - Avec un interlocuteur spécifique
 - Au sein d'un groupe, d'une équipe

BLOC5:Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

MODULE 10 (70heures):Travail en équipe pluri-professionnelle, traitement des informations, qualité et gestion des risques

Compétence attendue :

Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et gestion des risques.

Au terme de l'enseignement du module 10, l'élève aide-soignant doit être capable :

- **De travailler en équipe pluri-professionnelle.** Pour cela il doit :
 - Pouvoir définir le métier d'aide-soignant et connaître le cadre législatif correspondant
 - Les décrets et arrêtés
 - Le référentiel de compétences
 - Le référentiel d'activités
 - Assurer sa fonction en ayant pris connaissance et en mesurant la responsabilité engagée
 - Responsabilité civile
 - Responsabilité pénale
 - Responsabilité disciplinaire
 - Distinguer les particularités de la fonction publique et celles du secteur privé
 - Connaître les principales notions législatives indispensables liées à l'exercice du travail (réglementation, rythme du travail, conventions, droits et devoirs...)
 - Connaître les différentes professions de santé, les responsabilités de chaque acteur et les limites de leur champ de compétences

- Se situer dans une équipe de soins comme acteur professionnel
 - Sa collaboration avec l'IDE
 - Le travail en équipe et le travail individuel
 - Les réunions de travail, les réseaux de soins et groupes projets
 - Les outils pour l'organisation de son travail et la planification des soins
- Participer à l'élaboration de projets

● **Participer à une démarche visant à améliorer la qualité et prévenir les risques :**

- Avoir les notions principales concernant :
 - La certification des établissements de santé
 - Les indicateurs de santé
- Trouver les informations ressources indispensables à l'exercice du métier (réglementation, référentiels, traçabilité, réglementation...)
- Pouvoir repérer et déclarer des événements indésirables selon la procédure
- Connaître les risques sanitaires
- Participer à une analyse critique sur les pratiques dans une démarche continue d'amélioration de la qualité des soins et du travail en équipe
- Tenir compte de la dimension éthique, de la bioéthique et de la santé environnementale dans l'exercice de son métier.

Conclusion

Au travers de ce projet, l'équipe enseignante a fixé des objectifs permettant à l'élève aide-soignant(e) d'acquérir les compétences requises pour l'exercice de sa future fonction.

L'adhésion de l'élève à ce projet est indispensable.

Elle conditionne la collaboration fructueuse de l'élève avec les formateurs et les soignants, pour un déroulement favorable de la formation.

ANNEXE

PROCEDURE D'EVALUATION IFAS AUXERRE

I. ORGANISATION GENERALE

Le contrôle des connaissances consiste en une évaluation écrite sous différentes formes selon les modules (études de cas, travail écrit individuel ou de groupe...) et l'évaluation des compétences est réalisée lors de stages en milieu professionnel.

Un tableau de programmation des évaluations avec leurs modalités et les dates, est communiqué aux élèves sur la plateforme et dans le livret pédagogique. Ce document fait office de convocation individuelle. Les modalités de chaque évaluation seront explicitées lors de la présentation du module concerné.

Certaines convocations seront remises individuellement lorsqu'elles nécessitent une programmation horaire individuelle ou de groupe.

Pour chaque évaluation, une session de rattrapage est organisée.

Dans l'organisation des évaluations, les aménagements de temps pour les élèves concernés sont appliqués pour les évaluations écrites, individuelles et en présentiel.

En revanche, les épreuves de rattrapage (session 2), ont lieu sur le temps personnel de l'élève.

II. SUJETS DES EPREUVES

Les formateurs sont responsables du sujet qu'ils donnent.

Il est précisé sur le sujet les documents ou matériels autorisés, la durée de l'épreuve, la date de la session et le nombre de pages du document. En l'absence d'indication, aucun document ou matériel ne sera autorisé. Tout matériel électronique, informatique, multimédia est interdit sauf autorisation expresse du/de la responsable de l'épreuve.

Le barème est précisé pour toutes les questions de l'épreuve.

Pour toutes les évaluations : « Toute action pouvant mettre en danger le patient sera susceptible d'entraîner zéro à la question et/ou à l'épreuve »

Le sujet est validé en amont par la direction de l'Institut de Formations d'Aides-Soignants (IFAS).

III. DEROULEMENT DES EPREUVES ECRITES ET ORALES

Concernant l'appel

L'appel est réalisé par un formateur. Le placement des étudiants est sous l'autorité des formateurs surveillants de la salle et doit être respecté.

Chaque élève doit déposer à l'endroit indiqué ses vêtements d'extérieur, trousse, sacs et téléphone portable éteint ou autre objet connecté avant de s'installer à la place fixée par le surveillant.

Le matériel nécessaire et autorisé, est précisé par les formateurs en amont de l'épreuve. Aucun aliment n'est autorisé dans la salle d'examen. Seule une boisson est acceptée.

En début d'épreuve

L'examineur fait contrôler par les élèves le nombre de feuilles et/ou de documents constituant le sujet d'évaluation. Seules les questions concernant la forme du devoir feront l'objet d'une réponse.

Aucune sortie n'est autorisée.

Autorisation exceptionnelle de sortie : elle est soumise à l'appréciation des formateurs surveillants.

A l'issue de l'épreuve, l'émargement de l'élève est obligatoire à la remise des copies. Il est effectué auprès du surveillant à la sortie. L'élève inscrit le nombre de feuilles, et signe la feuille d'émargement. Le formateur contrôle le document.

Aucun document oublié ne sera accepté après la sortie de l'élève. Tous les brouillons sont restitués à l'issue de l'épreuve pour destruction.

Surveillance des salles d'examen

Toutes les évaluations (écrites et orales) se déroulent dans les mêmes conditions à savoir : oreilles et cou dégagés, ainsi que les avant bras.

Absence aux évaluations

Toute absence à une évaluation doit être justifiée par l'élève auprès du secrétariat dans les 48 heures. Toute absence non justifiée sera sanctionnée par un 0/20.

En cas d'arrêt maladie, seul un certificat médical peut autoriser l'élève à participer à l'évaluation. Ce certificat doit IMPERATIVEMENT être communiqué au secrétariat avant l'épreuve.

IV. FRAUDE

Toute perturbation de l'épreuve et/ou toute fraude ou tentative de fraude entraîne l'exclusion du candidat responsable de la salle d'examen. Un rapport circonstancié sera établi par les surveillants, transmis au Directeur de l'IFSI qui décidera de la suite à donner. En cas de récidive de fraude, le dossier de l'élève concerné sera transmis à la section compétente pour le traitement des situations disciplinaires.

V. RESULTATS

Communication des résultats

Les résultats sont communiqués à chaque élève via la plateforme, par les formateurs.

Consultation des copies

Les élèves peuvent bénéficier d'un temps de consultation de leurs copies.

- Les modalités (date, horaire et salle) seront communiquées aux élèves par les formateurs.
- Les copies demeurent propriété de l'IFAS et ne sauraient être restituées à l'élève. Aucune photocopie ne peut être délivré.